

LES NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE – Indicateurs statistiques

Chiffres détaillés

Édition 2025



SOMMAIRE

Introduction.....	3
Synthèse des indicateurs.....	4
Taux d'emploi des 15-64 ans.....	6
Effort de recherche.....	8
Endettement.....	10
Espérance de vie sans incapacité.....	12
Satisfaction dans la vie.....	14
Inégalités de revenus.....	17
Privation matérielle et sociale.....	19
Sorties précoces du système scolaire.....	22
Empreinte carbone.....	24
Artificialisation des sols.....	27

INTRODUCTION

Dans la lignée de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi de 2009 préconisant d'enrichir la comptabilité nationale pour mesurer le bien-être, la croissance inclusive et le développement durable, la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 prévoit la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques. Les dix indicateurs choisis concernent la sphère économique (taux d'emploi, effort de recherche, endettement), la sphère sociale (inégalités de revenus, pauvreté, espérance de vie, sorties précoces du système scolaire), mais aussi les dimensions psychologique (satisfaction dans la vie) et environnementale (empreinte carbone et artificialisation des sols).

Le choix de ces indicateurs s'est fait dans un souci de simplicité, de lisibilité et de pérennité, à la suite d'une large concertation réunissant experts et citoyens, organisée par le Conseil économique social et environnemental et France Stratégie, en collaboration avec le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le service statistique public. Ces indicateurs font partie des indicateurs retenus pour suivre la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau français (Indicateur pour le suivi national des objectifs de développement durable), européen (Indicateurs de la stratégie européenne) ou mondial (Indicateurs mondiaux).

L'Insee et les Services statistiques ministériels (SSM) Enseignement supérieur – recherche, Santé – affaires sociales, Éducation nationale et Environnement produisent ces indicateurs pour la France et mobilisent les données européennes correspondantes ; l'Insee en fait annuellement la synthèse, dans le cadre d'un tableau de bord qui précise les définitions et enjeux de chacun des indicateurs, décrit leur méthodologie, présente leur mise à jour annuelle et commente des évolutions récentes, y compris comparées à nos partenaires de l'Union européenne.

Il met à disposition les fichiers de données associés (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>).

SYNTHÈSE DES INDICATEURS

		Évolution récente*	Par rapport à l'UE (niveau / évolution)	Évolution de long terme	Par rapport à l'UE
ÉCONOMIQUES	1 – Taux d'emploi des 15-64 ans	Augmente légèrement	Niveau Fr < UE, UE augmente au même rythme	Augmente	Rythme Fr moins rapide que UE
	2 – Effort de recherche	Stable	Niv Fr similaire à UE, évolution Fr un peu < UE	Stable depuis 2010	Augmentation nette en UE
	3 – Endettement	Augmente	Niv Fr > UE, augm Fr > UE	Augmente depuis 2014	UE stable depuis 2010
SOCIAUX	4 – Espérance de vie sans incapacité	Stable	Niv Fr > UE, UE Augmente	Augmente depuis 2010	Rythmes similaires
	5 – Satisfaction dans la vie	Stable	Stable, niveaux similaires	Stable depuis 2010	Stable
	6 – Inégalités de revenus	Augmente légèrement	Stable	Augmente légèrement depuis 2005	Niv Fr et UE similaires, mais UE diminue légèrement depuis 2005
	7 – Privation matérielle et sociale	Baisse légèrement	UE diminue légèrement, niveaux similaires	Augmente depuis 2015	UE diminue nettement depuis 2015
	8 – Sorties précoces du système scolaire	Augmente légèrement	Niv Fr < UE, UE diminue légèrement	Diminue nettement depuis 2010	UE diminue dans les mêmes proportions
ENVIRONNEMENTAUX	9 – Empreinte carbone	Diminue	Niv Fr < UE	Diminue	Évolutions parallèles en UE
	10 – Artificialisation des sols	Stable	Niv Fr > UE	Augmente légèrement depuis 2010	Évolutions parallèles

* 2024, sauf 2023 pour 2 – Effort de recherche, 4 – EVSI (2024 France, 2023 UE), 6 – Inégalités de revenus, 9 – Empreinte carbone (2024 France, 2022 UE), 10 – Artificialisation des sols (2023 Teruti, 2022 Lucas).

		Évolution récente* (/année précédente)		Évolution de long terme (/2015)	
		France	UE	France	UE
ÉCONOMIQUES	1 – Taux d'emploi des 15-64 ans	+ 0,4 point	+ 0,4 point	+ 4,1 point	+ 6,7 points
	2 – Effort de recherche	- 0,04 point	+ 0,03 point	- 0,05 point	+ 0,13 point
	3 – Endettement	+ 3,4 points	+ 0,2 point	+ 16,3 points	- 4,3 points
SOCIAUX	4 – Espérance de vie sans incapacité	+ 0,1 an (hommes) - 0,1 an (femmes)	+ 0,4 an (hommes) + 0,5 an (femmes)	+ 1 an (hommes) - 0,4 an (femmes)	+ 0,4 an (hommes) + 0,0 an (femmes)
	5 – Satisfaction dans la vie	+ 0,0 point	- 0,1 point	+ 0,0 point	nd
	6 – Inégalités de revenus	+ 0,1 point	+ 0,0 point	+ 0,3 point	- 0,5 point
	7 – Privation matérielle et sociale	- 0,4 point	- 0,4 point	+ 1,7 point	- 4,8 points
	8 – Sorties précoces du système scolaire	+ 0,3 point	- 0,2 point	- 1,3 point	- 1,6 point
ENVIRONNEMENTAUX	9 – Empreinte carbone	- 0,3 t CO ₂ éq/hab	+ 0,2 t CO ₂ éq/hab	- 1,4 t CO ₂ éq/hab	- 1 t CO ₂ éq/hab
	10 – Artificialisation des sols	+ 0,0 point (Teruti)	nd	+ 0,4 point (Lucas)	+ 0,2 point (Lucas)

* 2024, sauf 2023 pour 2 – Effort de recherche, 4 – EVSI (2024 France, 2023 UE), 6 – Inégalités de revenus, 9 – Empreinte carbone (2024 France, 2022 UE), 10 – Artificialisation des sols (2023 Teruti, 2022 Lucas).

TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 8.5 de l'ODD 8 qui vise, « d'ici à 2030, à parvenir au plein emploi productif et à garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Le **taux d'emploi**, mesuré comme le rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus en âge de travailler, révèle à la fois la capacité des structures productives à mobiliser la main-d'œuvre potentielle et la capacité de l'économie à favoriser l'inclusion sociale des personnes par l'emploi. Les évolutions du taux d'emploi sont liées, notamment, à celles de la démographie (vieillesse de la population, allongement de la durée des études pour les jeunes) et à la conjoncture économique.

Principaux résultats

En 2024, en France, 68,8 % des 15-64 ans sont en emploi ► figure 1. Le taux d'emploi augmente de 0,4 point en moyenne en 2024 et s'établit à son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). En 2020, il avait reculé de 0,2 point en moyenne sous l'effet de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, pour ensuite augmenter de 1,2 point en 2021, puis de 0,9 point en 2022. En 2024, la hausse est plus prononcée chez les plus âgés : + 1,9 point pour les 55-64 ans (60,3 %) contre + 0,4 point pour les 25-54 ans (82,9 %). Le taux d'emploi des seniors atteint ainsi son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). À l'inverse, le taux d'emploi est en baisse chez les jeunes de 15-24 ans, de 0,5 point (34,4 %) après avoir atteint en 2023 son plus haut niveau depuis 1991.

En 2024, l'écart entre le taux d'emploi des femmes (66,2 %) et des hommes (71,5 %) est de 5,3 points. De 1975 au milieu des années 1990, le taux d'emploi des hommes a baissé sous l'effet principalement de l'allongement de la durée des études et des retraits d'activité plus précoces en fin de carrière. Ce recul de l'activité pour les jeunes et les seniors a également concerné les femmes, mais a été plus que compensé par leur participation croissante au marché du travail aux âges médians. Du milieu des années 1990 au milieu des années 2010, le taux d'emploi des hommes est resté globalement stable tandis que celui des femmes a continué d'augmenter. Depuis 2015, les taux d'emploi des hommes et des femmes augmentent tous les deux.

En 2024, 47,2 % des personnes occupant un emploi sont diplômées de l'enseignement supérieur (au moins baccalauréat +2). Cette proportion est plus élevée pour les femmes (51,9 %) que pour les hommes (42,8 %). Elle augmente régulièrement chaque année, sous l'effet notamment de la hausse générale du niveau d'études de la population : la part des diplômés du supérieur parmi les personnes en emploi était de 38,7 % en 2015 et de 16,4 % en 1990.

Comparaisons européennes

Le taux d'emploi en France des 15-64 ans (68,8 %) est inférieur à la moyenne de l'Union européenne à 27 pays (70,8 %, après 70,4 % en 2023) ► figure 2. En 2024, le taux d'emploi varie de 62,2 % en Italie à 82,3 % aux Pays-Bas.

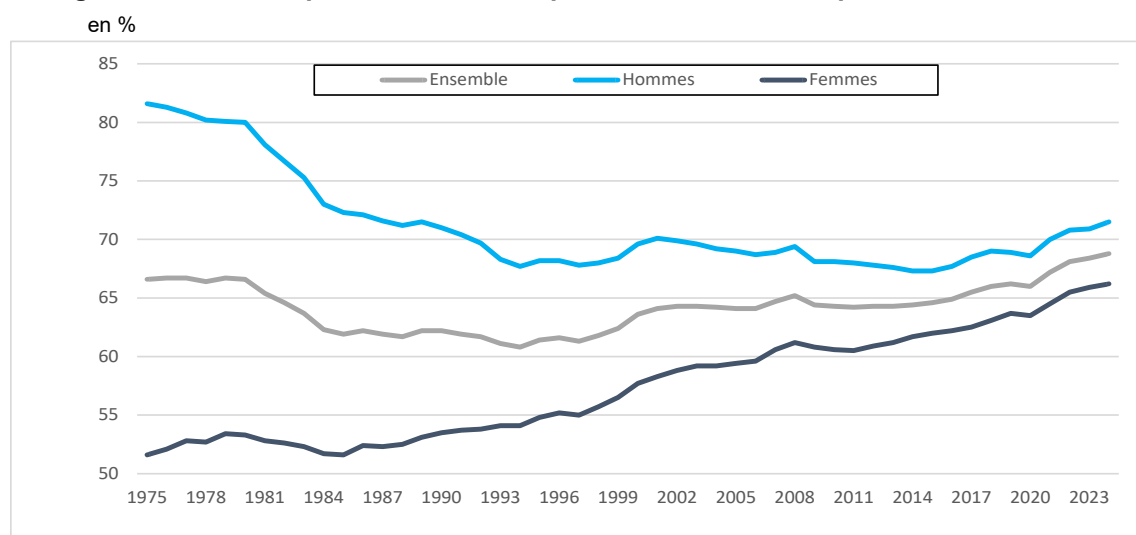
Dans l'ensemble de l'UE-27 en 2024, le taux d'emploi des hommes (75,3 %) est supérieur de 9,1 points à celui des femmes (66,2 %), soit un écart supérieur à celui observé en France (5,3 points). Cet écart varie fortement selon les pays : il est supérieur à la moyenne européenne dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe, et inférieur dans les pays nordiques.

En 2024, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) de l'UE-27 diminue de 0,3 point, à 34,9 %. Les disparités entre pays sont fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Italie, en Slovaquie, en Grèce et en Bulgarie, alors qu'il est supérieur à 50 % à Malte, en Allemagne, en Autriche, au Danemark, et dépasse même les 75 % aux Pays-Bas. Il est légèrement inférieur à la moyenne européenne en France (34,4 %). De 2009 à 2024, le taux d'emploi des jeunes a augmenté de 4,1 points, contre 2,4 points dans l'UE-27. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études

(dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés d'insertion des jeunes plus ou moins marquées sur le marché du travail.

En 2024, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 65,2 % dans l'ensemble de l'UE-27 ; il dépasse 70 % à Chypre, en Hongrie, en Finlande, en Lettonie, au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Estonie, en Roumanie et en Tchéquie, mais il est inférieur à la moyenne européenne en France (60,3 %). Entre 2009 et 2024, le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté dans tous les pays de l'UE-27, avec une progression en France (+ 20,1 points) un peu inférieure à celle de la moyenne de l'UE (+ 22,0 points). Sur cette période, le taux d'emploi des femmes de 55-64 ans a davantage progressé que celui des hommes au sein de 24 des 27 pays de l'Union européenne.

Figure 1 - Taux d'emploi des 15-64 ans, par sexe, en France depuis 1975



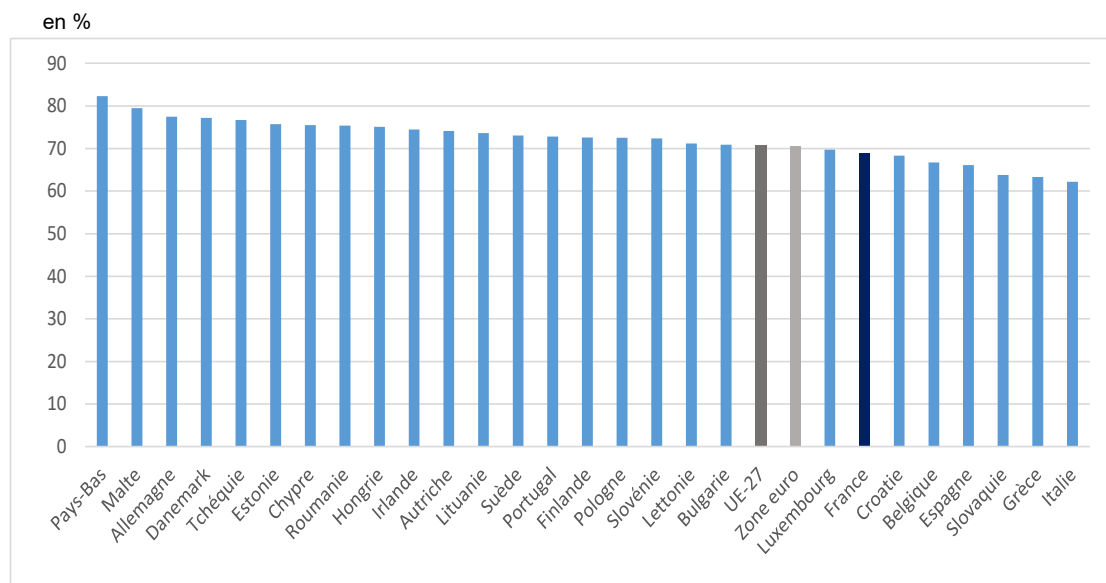
Lecture : En 2024, le taux d'emploi des 15-64 ans parmi les hommes est de 71,5 %, celui des femmes de 66,2 % et de 68,8 % pour l'ensemble de la population.

Note : Données de 1975 à 2023 corrigées afin d'éviter les ruptures de série.

Champ : France, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2024, séries longues sur le marché du travail.

Figure 2 - Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne en 2024



Lecture : En 2024, le taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne à 27 pays est de 70,8 %.

Champ : France et pays de l'Union européenne à 27 pays, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Sources : *Labour force surveys*, Eurostat (extraction en décembre 2025) ; Insee, enquête Emploi 2024, séries longues sur le marché du travail.

EFFORT DE RECHERCHE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 9.5 de l'ODD 9 qui vise à « renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ».

La recherche et développement expérimental (R&D) est source d'innovations et l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé) et de favoriser une croissance durable. L'effort de recherche est mesuré par le rapport entre les dépenses intérieures de recherche et développement expérimental (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB). La DIRD correspond aux moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement expérimental sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et le secteur des entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital.

Principaux résultats

En 2023, en France, la DIRD s'établit à 61,5 milliards d'euros (Md€) en valeur, soit une hausse de 2,5 Md€ par rapport à 2022. Néanmoins, corrigée de l'évolution des prix, elle baisse de 0,5 % en volume. Associée à une croissance du PIB de 1,4 %* en volume, cette baisse de la DIRD conduit à un effort de recherche de 2,18 % en 2023, en léger recul par rapport à 2022 (2,22 %) ► **figure 1**. La DIRDE est de 40,6 Md€ en 2023, la DIRDA de 20,9 Md€. L'effort de recherche des entreprises implantées en France est en légère baisse sur un an (1,44 % en 2023 ; 1,47 % pour l'année précédente) comme celui des administrations (0,74 % en 2023 ; 0,75 % en 2022). Les entreprises réalisent 66 % de la DIRD, une proportion stable sur un an.

En 2023, les branches industrielles ont engagé 26,7 Md€ de dépenses intérieures de R&D (- 2,3 % en volume par rapport à 2022). Trois principales branches de recherche industrielles réalisent 42 % de ces dépenses : l'Industrie automobile (- 2,5 % en volume), la Construction aéronautique et spatiale (- 0,1 %) et l'Industrie pharmaceutique (- 12,8 %). La DIRDE réalisée dans les branches de services représente 30 % de la DIRDE totale. Elle est en hausse sur un an (+ 4,0 % en volume), pour un montant de 12,2 Md€. Plus en détail, de fortes disparités apparaissent entre les branches. Ainsi, les dépenses de la branche Cokéfaction et raffinage diminuent de 32,4 % tandis que celles de la branche Composants et cartes électroniques augmentent de 8,9 % ; du côté des services, les dépenses des Activités informatiques et services d'information augmentent en volume de 8,8 % alors que celles des Transports et entreposage diminuent de 9,9 %.

En 2024, l'effort de recherche serait stable, à 2,18 % (estimation provisoire). En effet, DIRD et PIB augmenteraient quasi au même rythme, la DIRD s'établissant à 63,6 Md€ en valeur en données prévisionnelles, en hausse de 1,3 % en volume. La DIRD des entreprises serait de 42,0 Md€, en hausse de 1,3 % en volume. Celle des administrations atteindrait 21,6 Md€, soit une augmentation de 1,4 % en volume.

Comparaisons internationales

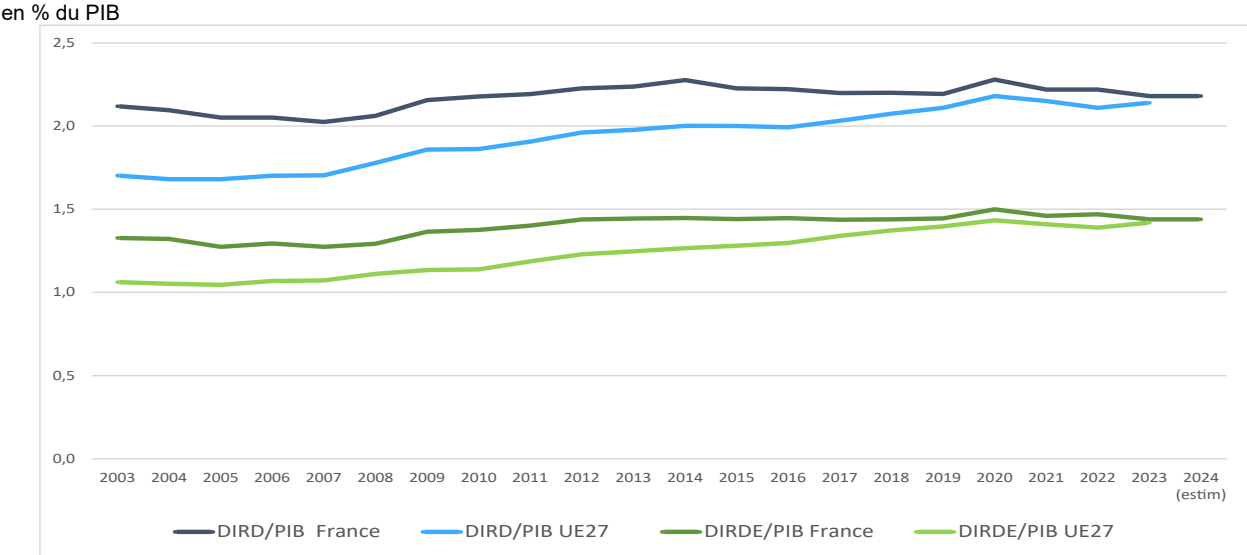
En 2023, l'effort de recherche de la France est inférieur à celui de la Suède (3,64 %), de la Belgique (3,27 %), de l'Autriche (3,26 %), de l'Allemagne (3,13 %), de la Finlande (3,09 %) et du Danemark (3,07 %) ► **figure 2**. À l'inverse, il reste nettement supérieur à celui de l'Italie (1,37 %), de la Hongrie (1,38 %), de la Grèce (1,49 %) et de l'Espagne (1,49 %). Les deux tiers des dépenses de R&D sont réalisées par les entreprises, en France comme dans l'UE-27 : en Allemagne, cette proportion atteint près de 69%. Dans plusieurs pays de l'OCDE hors Europe, les entreprises assurent plus des trois quarts des dépenses de R&D (Japon et Corée du Sud : 79 % des dépenses ; Chine et États-Unis : 78 %).

* Le PIB pris en compte pour le calcul de l'effort de recherche en 2023 et 2024 est celui des comptes de la Nation 2024.

En 2024, l'effort de recherche en France (2,18 %) resterait inférieur à l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne pour 2020, mais demeurerait supérieur à celui observé pour l'ensemble des pays de l'Union européenne à 27 (UE-27 : 2,14 %).

Depuis dix ans, l'effort de recherche en France est quasi stable, tandis que celui de l'UE-27 a augmenté, passant de 2,0 % à 2,15 % et rejoignant ainsi peu à peu celui de la France.

Figure 1 - Part des dépenses intérieures de R&D (DIRD) dans le PIB, dont celle des entreprises (DIRDE), en France et dans l'Union européenne depuis 2003



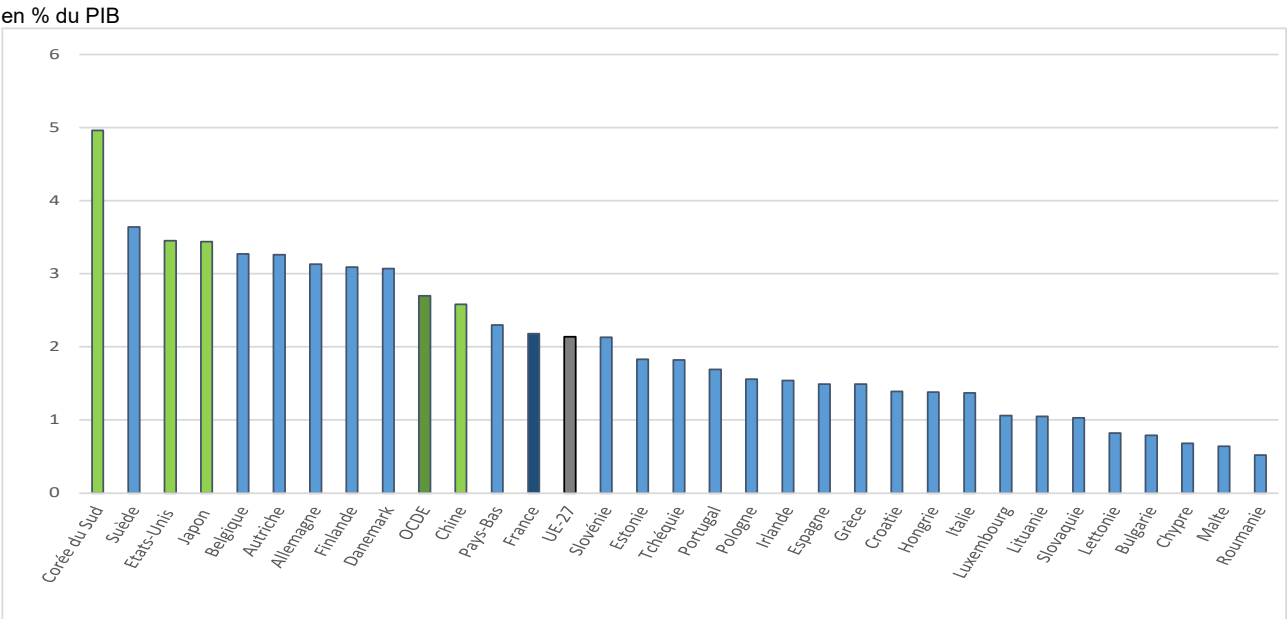
DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement expérimental.

DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises.

Champ : France et Union européenne à 27 (données UE présentées à 27 pays sur toute la période).

Sources : MESRE-SIES pour les données de la France ; OCDE pour les données de l'UE-27, qui sont issues d'estimations ou de projections du secrétariat de l'OCDE, et fondées sur des sources nationales.

Figure 2 - Part des dépenses intérieures de R&D (DIRD) dans le PIB, dans l'Union européenne et quelques pays de l'OCDE ou associés, en 2023



Champ : Pays de l'Union européenne à 27 et quelques pays de l'OCDE ou associés.

Sources : OCDE (les données UE-27 sont issues d'estimations ou de projections du secrétariat de l'OCDE, et fondées sur des sources nationales) ; Eurostat pour Chypre et Malte.

ENDETTEMENT



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 17.13 de l'ODD 17 qui vise à « renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques ».

La dette publique correspond à une part des engagements financiers pris au nom des générations futures, engagements qui peuvent peser sur la capacité des administrations publiques à répondre à leurs besoins. Les critères de convergence de Maastricht limitent le poids de cette dette à 60 % du PIB, pour assurer une certaine stabilité à long terme, mais autorisent des dépassements exceptionnels et temporaires.

Le poids de l'endettement des autres agents non financiers – sociétés non financières, ménages – rapporté au PIB donne une mesure comparable des engagements financiers qui peuvent parallèlement peser sur eux.

Principaux résultats et comparaisons européennes

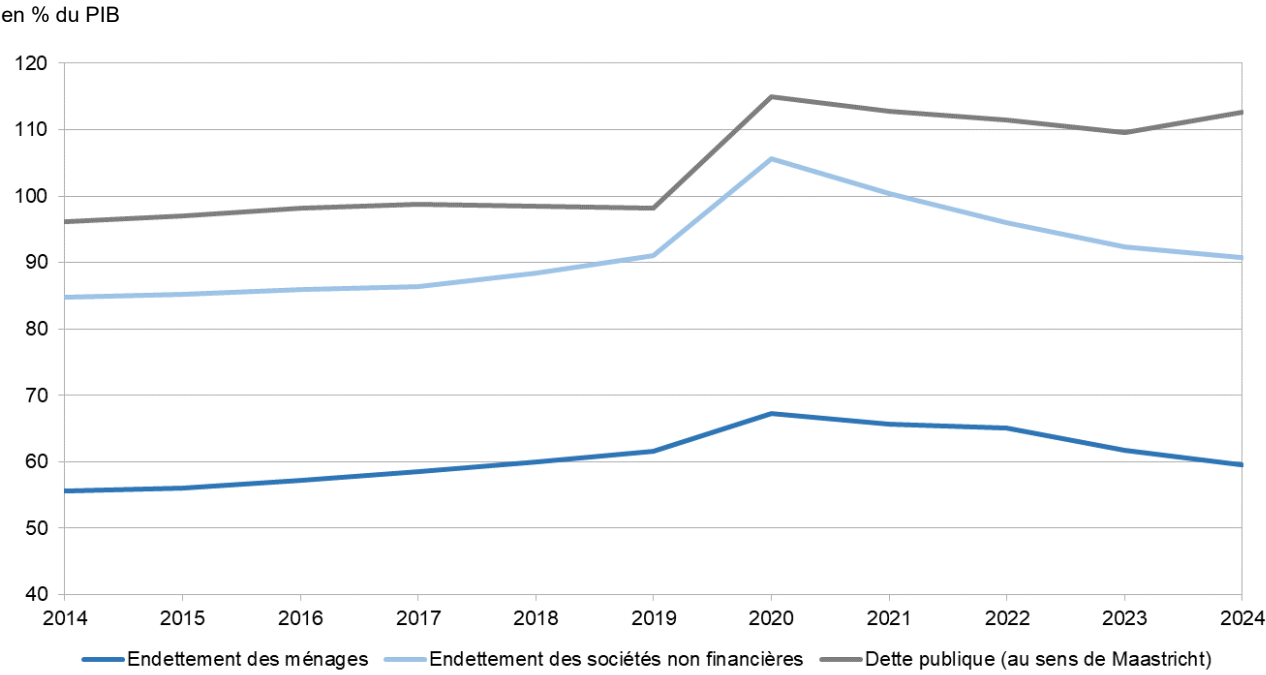
La dette publique de la France (au sens du traité de Maastricht) par rapport au PIB se maintient à un niveau élevé en 2024, après une vive hausse en 2020, année marquée par le besoin de financement lié à la crise sanitaire et par une contraction du PIB. La dette publique atteint 112,6 % du PIB fin 2024, après 109,5 % l'année précédente et 98,2 % en 2019 ► [figure 1](#). La dette publique dans l'UE à 27 atteint 80,7 % du PIB fin 2024, après 80,5 % l'année précédente et 77,5 % en 2019 ► [figure 2](#).

Ce ratio s'établit nettement au-delà de la limite fixée par les critères de Maastricht. En 2002, la dette publique de la France a dépassé la barre des 60 % et elle a continué d'augmenter très sensiblement depuis. Après un repli passager en 2006-2007, l'endettement s'est ensuite fortement accru avec la récession de 2009.

Les prêts souscrits par les sociétés non financières (SNF) auprès des banques et les titres de créance retrouvent en 2024 un niveau comparable en part de PIB à celui de fin 2019. Après avoir connu une forte hausse en 2020 du fait des dispositifs de garantie pour assurer la trésorerie des entreprises et la continuité de l'activité, notamment le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) poursuivi ensuite, le taux d'endettement consolidé représente 90,7 % du PIB fin 2024 (après 92,3 % fin 2023), contre 91,1 % en 2019. Ce taux d'endettement se situe au-dessus de la moyenne de l'UE à 27 (71,5 % fin 2024, après 73,9 % fin 2023, contre 79,1 % en 2019).

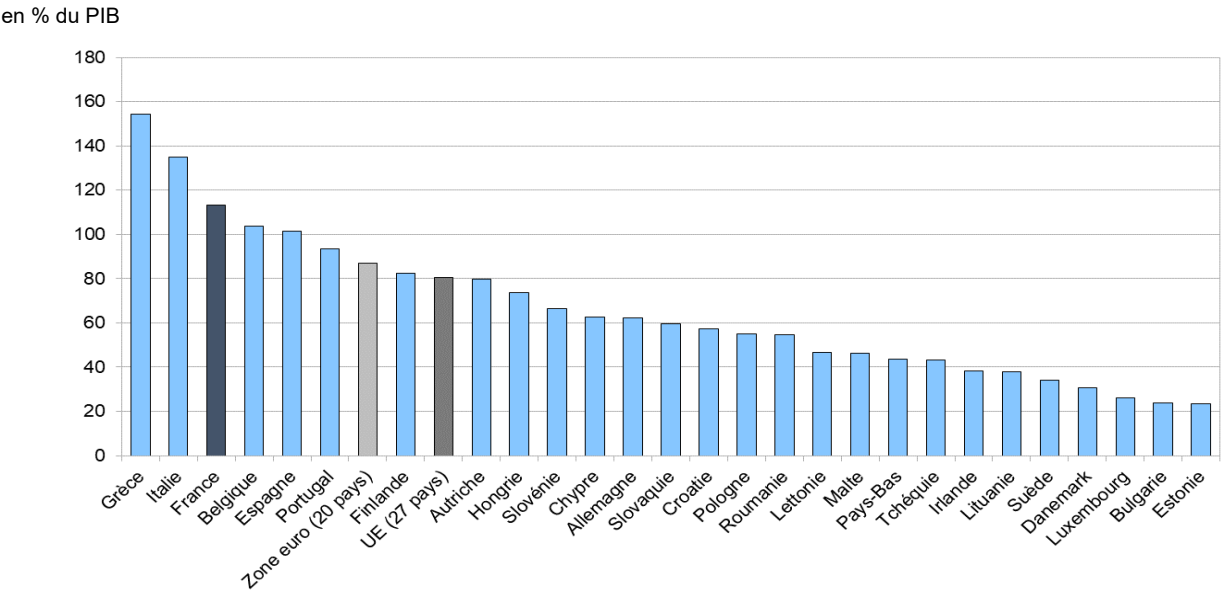
L'endettement des ménages (encours d'emprunts bancaires) décroît légèrement depuis 2020 ; il atteint 59,6 % du PIB fin 2024, après 61,7 % fin 2023 et 61,5 % en 2019. Il avait continûment progressé depuis 2000 jusqu'en 2020. En effet, cette période était marquée par une hausse importante du prix de l'immobilier. Les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières jusqu'en 2022. Suite à la hausse des taux en 2023 renchérissant le coût du crédit, l'encours des crédits à l'habitat détenu par les ménages diminue. L'endettement des ménages reste relativement proche de la moyenne de l'Union européenne à 27 (49,5 % en 2024), mais très en dessous de celui du Danemark (85,3 % en 2024) ou des Pays-Bas (92,9 % en 2024). L'endettement des ménages de l'UE-27 baisse de 1,6 point par rapport à 2023 et de 6,7 points par rapport à 2019.

Figure 1 - Endettement des agents économiques en France depuis 2014



Lecture : En 2024, l'endettement des sociétés non financières est évalué à 90,7 % du PIB.
Sources : Eurostat (mise à jour en décembre 2025) ; Insee, comptes nationaux, base 2020.

Figure 2 - Dette publique (au sens de Maastricht) dans l'Union européenne en 2024



Source : Eurostat (mise à jour en décembre 2025).

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ



Cet indicateur s'inscrit dans l'ODD 3 qui vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Définitions

Cet indicateur se distingue de la simple espérance de vie à la naissance : celle-ci mesure l'âge moyen au décès d'une génération qui vivrait dans les conditions de mortalité observées.

L'espérance de vie sans incapacité, parfois appelée espérance de vie en bonne santé, évalue le nombre d'années qu'une personne pourrait compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne. Il fait partie des indicateurs d'espérance de santé. Comme l'espérance de vie, cet indicateur peut se calculer à la naissance, ou à divers âges. Contrairement à l'espérance de vie, cet indicateur est déclaratif, sur la base d'une enquête auprès des ménages.

Enjeux

L'indicateur reflète à la fois l'état de santé de la population et le degré d'adaptation de l'environnement social, pouvant s'avérer plus ou moins limitant pour les personnes souffrant de problèmes de santé. La santé est régulièrement classée parmi les cinq priorités des Français (et même parmi les toutes premières dans le domaine social). L'espérance de vie sans incapacité est déjà l'un des indicateurs utilisés par la Commission européenne et l'OCDE dans leurs travaux.

Principaux résultats

En 2024, en France, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance atteint 63,7 ans pour les hommes et 64,1 ans pour les femmes ► **figure 1**. Entre 2008 et 2024, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance des femmes a baissé de 0,3 mois par an en moyenne et celle des hommes a augmenté de 0,7 mois par an en moyenne.

Sur la période 2008-2024, l'espérance de vie à la naissance des hommes a progressé de 1,9 mois par an en moyenne, celle des femmes de 1,1 mois par an en moyenne, pour atteindre respectivement 80,2 ans et 85,8 ans. L'espérance de vie sans incapacité à la naissance des hommes a augmenté, mais moins vite que leur espérance de vie. La part dans l'espérance de vie des années vécues sans incapacité est passée de 81 % en 2008 à 79 % en 2024 pour les hommes, et de 77 % en 2008 à 75 % en 2024 pour les femmes.

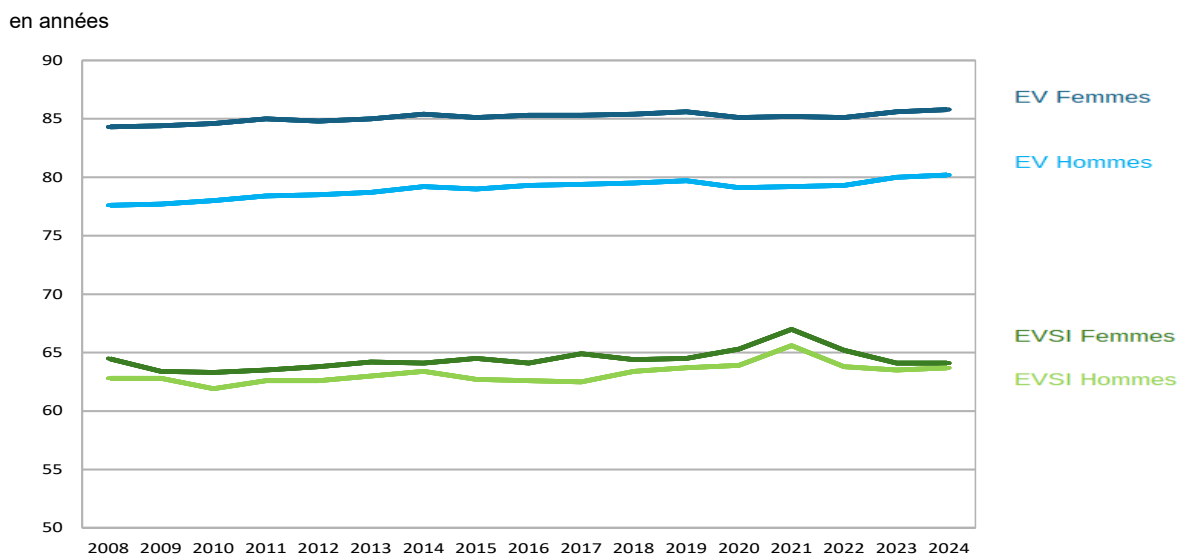
L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'établit en 2024 à 10,5 ans pour les hommes et à 11,8 ans pour les femmes. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a progressé en moyenne de 1,3 mois par an pour les hommes comme pour les femmes, traduisant un recul de l'âge d'entrée en incapacité pour les personnes ayant atteint 65 ans. Les espérances de vie des hommes et des femmes à 65 ans ont également crû sur la même période : de 1,3 mois par an en moyenne pour les hommes et 0,8 mois pour les femmes.

Comparaisons européennes

Avertissement : La comparabilité entre pays est fragile en raison de différences dans la formulation des questions.

En 2023, année la plus récente pour laquelle les données sur l'ensemble des pays européens sont disponibles, la France se situe au-dessus de la moyenne de l'Union européenne à 27 pays, en matière d'espérance de vie à la naissance (78,7 ans pour les hommes et 84,0 ans pour les femmes en Europe) et d'espérance de vie sans incapacité (62,8 ans pour les hommes et 63,3 ans pour les femmes en Europe) ► **figure 2**. Entre 2008 et 2023, l'espérance de vie sans incapacité dans l'UE-27 a progressé sensiblement au même rythme qu'en France.

Figure 1 - Espérance de vie (EV) à la naissance et Espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance, par sexe en France depuis 2008



Notes : Pour l'espérance de vie sans incapacité, la formulation de la question a légèrement changé en France en 2008, pour être plus conforme au standard européen.

Les méthodes de calculs étant légèrement différentes entre l'Insee et la Drees d'une part, et Eurostat d'autre part, les résultats peuvent être légèrement différents entre les figures 1 et 2.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014 pour l'EV ; France métropolitaine jusqu'en 2021, France hors Mayotte à partir de 2022 pour l'EVSI.

Sources : Insee, statistiques d'état civil et du recensement de la population pour l'EV ; Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (enquêtes SRCV), calculs DREES (méthode Ehemu) pour l'EVSI ; mise à jour en décembre 2025.

Figure 2a - Espérance de vie (EV) à la naissance dans l'Union européenne en 2023

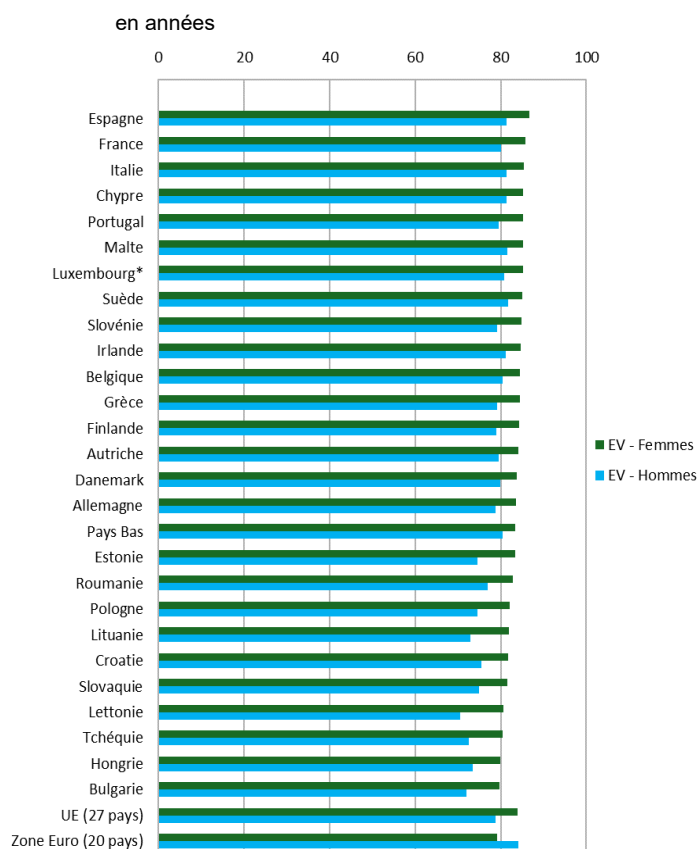
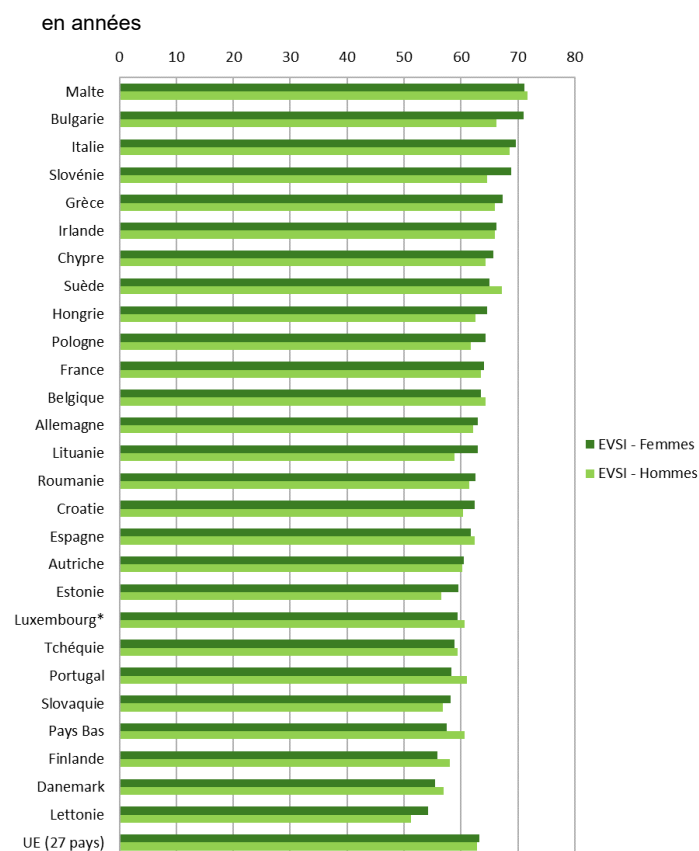


Figure 2b - Espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance dans l'Union européenne en 2023



* Données relatives à 2022.

Note : Dans ces figures, nous utilisons les données calculées et diffusées par Eurostat. Or, pour obtenir des indicateurs comparables entre les différents pays européens, Eurostat utilise sa propre méthode de calcul des espérances de vie et des espérances de vie sans incapacité. Le principal aspect de cette méthode est de ne pas tenir compte des données de mortalité pour les âges supérieurs à 85 ans, qui ne sont pas fiables dans tous les pays de l'UE-27, et d'estimer le nombre d'années vécues au-delà de 85 ans grâce à un modèle. Dans les pays à faible mortalité comme l'Espagne, la France et l'Italie, les résultats d'Eurostat s'éloignent de ceux diffusés par les instituts nationaux de statistiques, qui utilisent les données de mortalité disponibles aux âges élevés. Les espérances de vie calculées et diffusées par l'Insee pour la France sont le plus souvent moins élevées que celles diffusées par Eurostat, en particulier pour les femmes.

Source : Eurostat, méthode Eurostat appliquée aux données de l'enquête européenne « *European Union – Statistics on Income and Living Conditions* » (EU – SILC) ; mise à jour en décembre 2025.

SATISFACTION DANS LA VIE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 3.4 de l'ODD 3 qui vise, « d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et à promouvoir la santé mentale et le bien-être ».

Le **bien-être n'est pas uniquement matériel**. Il englobe les relations sociales, l'état de santé, la participation à la vie publique, la sécurité, la confiance dans les autres et dans les institutions, etc. Or ces dimensions de l'existence peuvent être affectées par le mode de développement économique. Un indicateur subjectif de bien-être est nécessaire pour vérifier si le ressenti des Français est en phase avec les indicateurs « objectifs ».

À la suite des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, un indicateur de satisfaction dans la vie a été introduit dans le questionnaire de l'enquête annuelle Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Il est obtenu par **auto-évaluation des répondants : ceux-ci sont invités à noter leur satisfaction concernant leur vie actuelle sur une échelle allant de 0 « pas du tout satisfait » à 10 « entièrement satisfait »**. Cet indicateur a également été collecté dans l'enquête européenne EU-SILC. Si la satisfaction dans la vie est un reflet important du bien-être, ce dernier est multidimensionnel et cet indicateur ne saurait en épuiser la signification.

Principaux résultats

En France métropolitaine, début 2024, les personnes de 16 ans ou plus déclarent en moyenne un niveau de satisfaction dans la vie de 7,2 sur 10 ► figure 1. Depuis 2014, la note moyenne de satisfaction oscille entre 7,1 et 7,3. Seule exception, l'année 2021 où elle a atteint son plus bas niveau (6,8 sur 10), à la suite de l'épidémie de Covid-19 et des restrictions sanitaires.

Les personnes déclarant un mauvais état de santé ont une satisfaction globale dans la vie en moyenne nettement plus faible que les personnes se jugeant en très bon état de santé (note de satisfaction de 5,5 sur 10, contre 8,0 sur 10).

Satisfaction dans la vie et niveau de vie vont de pair. Ainsi, les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles déclarent une satisfaction moyenne de 6,4 sur 10 en 2024, tandis que cette note moyenne est de 8,0 sur 10 pour les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés.

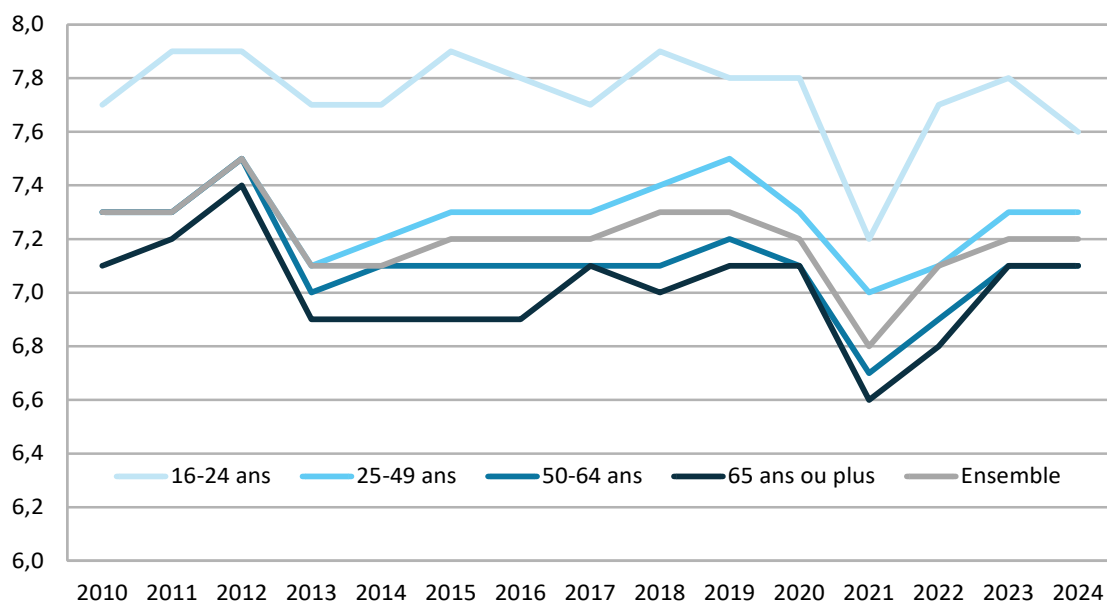
Les jeunes sont quant à eux les plus satisfaits de leur vie : la note moyenne de satisfaction est de 7,6 pour les 16-24 ans, contre 7,1 pour les 65 ans ou plus.

Comparaisons européennes

En 2024, la satisfaction moyenne dans la vie au sein de l'Union européenne à 27 est de 7,2 sur 10 (après 7,3 en 2023), très légèrement supérieure à celle de la France (7,1 sur le champ de la France y compris DROM, mais hors Mayotte) ► figure 2. À l'exception de la Bulgarie (6,2), la note moyenne attribuée à la vie menée actuellement est d'au moins 6,7 (Grèce). C'est en Finlande que la satisfaction moyenne est la plus élevée (7,8), suivie de la Roumanie et de la Slovaquie (7,7).

Figure 1 - Évolution de la satisfaction dans la vie selon l'âge en France métropolitaine depuis 2010

Note moyenne sur 10



Notes : En 2022, une nouvelle pondération spécifique au module sur le bien-être a été développée, créant une légère rupture de série.

Une précédente rupture de série a également eu lieu en 2020, année de la refonte de l'enquête SRCV.

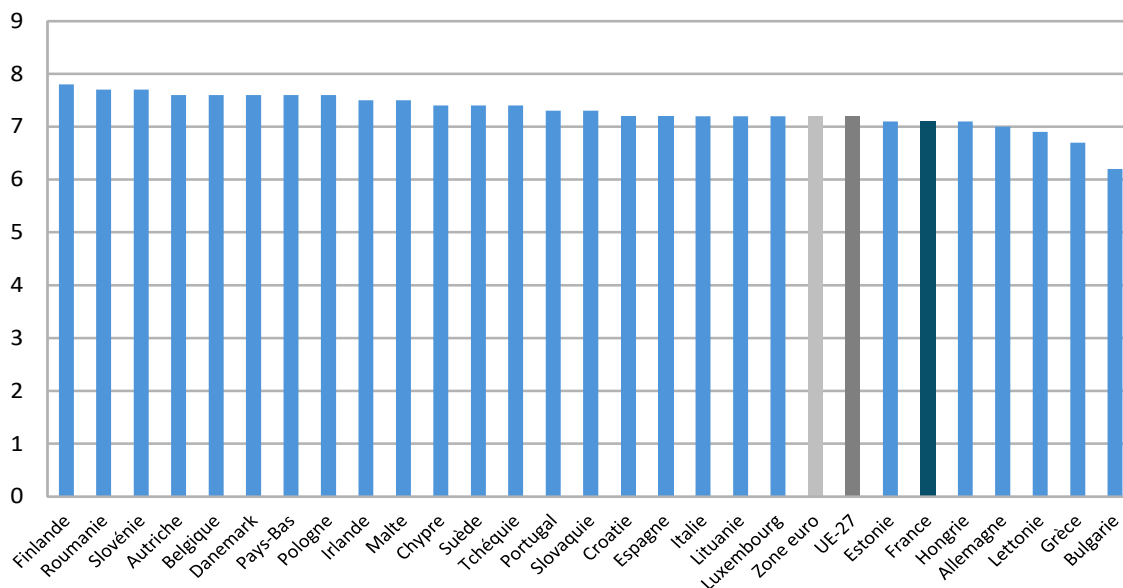
Le champ est limité à la France métropolitaine afin de pouvoir comparer les années entre elles.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes SRCV 2010-2024.

Figure 2 - Satisfaction dans la vie selon l'âge dans l'Union européenne en 2024

Note moyenne sur 10



Note : Pour la France, il s'agit de données France entière, y compris DROM, mais hors Mayotte.

Champ : Ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Source : Eurostat, EU-SILC 2024 (mise à jour en avril 2025).

INÉGALITÉS DE REVENUS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 10.4 de l'ODD 10, qui vise à « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».

La lutte contre les inégalités est un objectif en soi. L'accroissement des inégalités peut également avoir un impact négatif sur le développement économique de tous, comme l'ont montré l'OCDE et le FMI.

En matière d'inégalités de revenus, de nombreux indicateurs existent. La plupart ont toutefois l'inconvénient d'être difficiles à établir de façon fréquente et précise. L'indicateur privilégié ici consiste à **comparer les revenus totaux des 20 % de personnes les plus aisées et ceux des 20 % de personnes les plus modestes**. Cet indicateur présente l'avantage d'être mis à jour de manière fiable chaque année, en France comme dans les autres pays européens, et de rendre compte de la concentration des revenus monétaires. Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement, ainsi que les revenus du patrimoine et les prestations sociales, et sont nets des impôts directs. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

Principaux résultats

En 2023, en France, les 20 % de personnes les plus pauvres détiennent 8,5 % de la masse totale des niveaux de vie par unité de consommation. À l'opposé, les 20 % de personnes les plus aisées détiennent 38,5 % de la masse totale des niveaux de vie. Ainsi, les 20 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie 4,5 fois plus élevé que celui des 20 % de personnes les plus pauvres ► figure 1.

Ce ratio augmente légèrement en 2023 (+ 0,1 point), atteignant son niveau le plus élevé depuis que l'Insee le mesure (1996). La part croissante de ménages qui déclarent de faibles revenus d'activité indépendante a un effet à la baisse sur le niveau de vie avant redistribution des plus modestes. De plus, la non-reconduction de mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat mises en œuvre en 2022 (notamment indemnité inflation et « prime exceptionnelle de rentrée ») a pesé sur le niveau de vie des plus modestes, malgré l'effet en année pleine, favorable, de la revalorisation en novembre 2022 de 50 % de l'allocation de soutien familial destinée aux parents isolés*. À l'inverse, le niveau de vie des plus aisés a progressé, soutenu par l'augmentation des revenus du patrimoine, en lien avec la hausse des taux d'intérêt et des revenus de placements mobiliers.

Les inégalités de niveau de vie sont légèrement plus élevées chez les hommes (4,54) que chez les femmes (4,48). Elles sont un peu moins fortes (4,19) chez les personnes de plus de 65 ans, du fait de la moins grande disparité des pensions de retraite, comparativement aux revenus d'activité des 18-64 ans. Elles augmentent cependant nettement en 2023 dans cette classe d'âge (+ 0,4 point), en raison de la hausse des revenus du patrimoine qui bénéficie davantage aux ménages les plus aisés.

Le système socio-fiscal joue en France un rôle prépondérant pour contenir les inégalités monétaires, via la redistribution. En 2023, avant redistribution monétaire (qui regroupe les prestations sociales monétaires et les prélèvements directs non contributifs dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages), le rapport entre les niveaux de vie des 20 % les plus aisés et les niveaux de vie des 20 % les moins aisés est de 8,3 en France métropolitaine. La redistribution monétaire réduit donc de moitié environ les inégalités de niveau de vie entre ces deux groupes de ménages. Il a par ailleurs en grande partie contenu la progression de ces inégalités depuis 2004 : le rapport entre les niveaux de vie des plus aisés et des plus modestes augmente de 0,5 point entre 2003 et 2023 contre 1,6 point avant redistribution monétaire sur la même période.

Comparaisons européennes

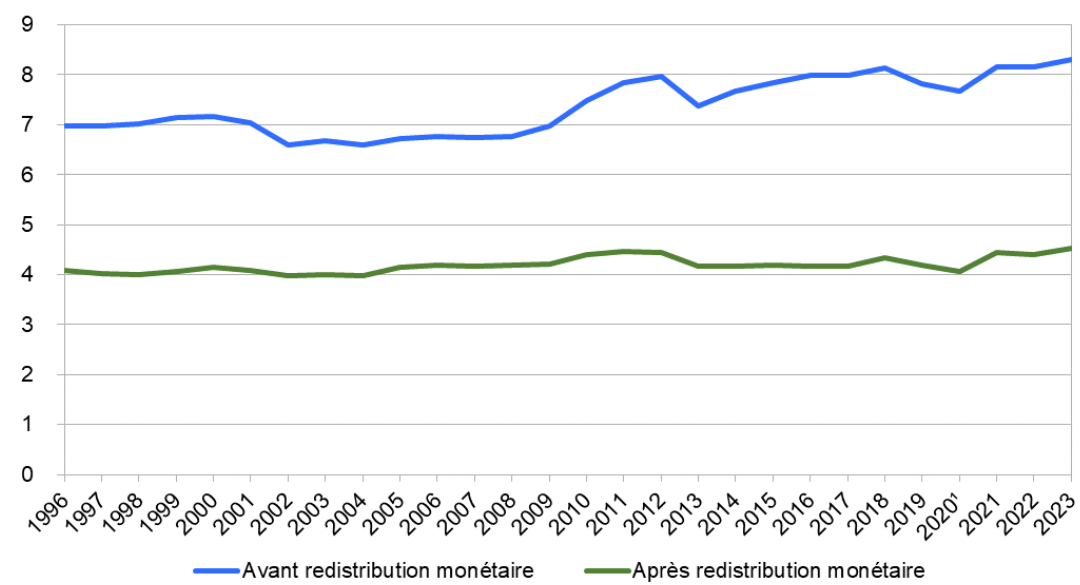
La France a une dispersion des niveaux de vie qui rejoint la moyenne européenne : en 2023, le rapport interquintile des masses de niveaux de vie est de 4,7** en France hors Mayotte, comme dans l'Union européenne à 27 pays (moyenne à 4,7, stable par rapport à 2022) ► figure 2.

* « Niveau de vie et pauvreté en 2023 - Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement », *Insee Première* n° 2063, juillet 2025.

** Ce chiffre diffère de celui précédemment indiqué de 4,5 pour la France métropolitaine. Il est calculé à partir d'une autre source statistique (SRCV-SILC) à des fins de comparaison européennes, et sur le champ de la France hors Mayotte.

Avec des ratios inférieurs ou égaux à 3,4, la Slovénie, la Tchéquie et la Slovaquie sont les trois pays où le niveau d'inégalités est le plus faible. À l'inverse, la Bulgarie (7,0) la Lituanie (6,5) et la Lettonie (6,3) se distinguent par un niveau d'inégalités très fort.

Figure 1 - Rapport interquintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20 avant et après redistribution monétaire, en France métropolitaine depuis 1996



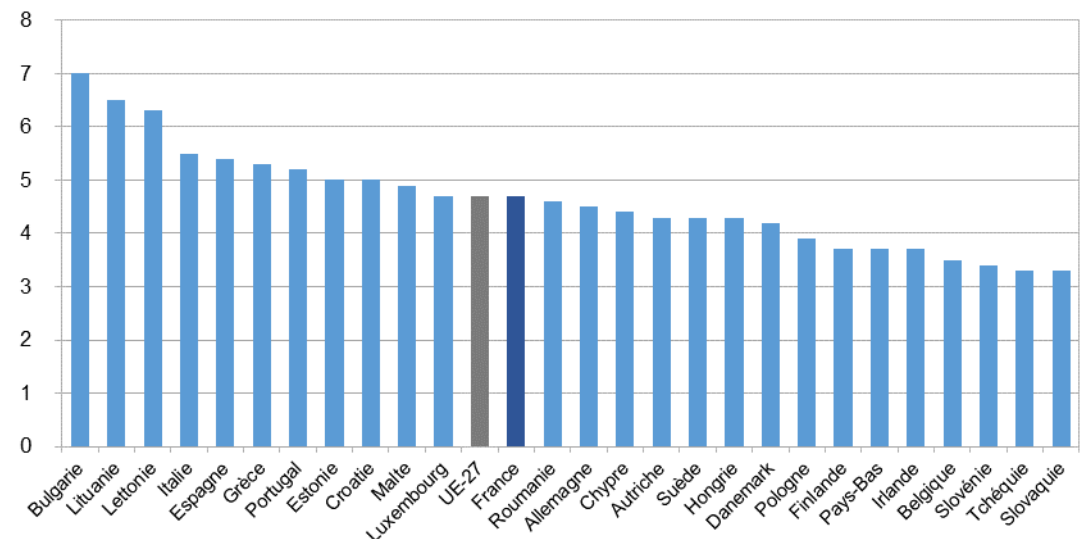
1. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Note : Les données de 1996 à 2023 sont rétrospectives pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux 2005 à 2023.

Figure 2 - Rapport interquintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20 dans les pays de l'Union européenne en 2023



Note : L'année retenue est celle de la perception des revenus. Les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la figure 1, basée sur les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent (France hors Mayotte ici, France métropolitaine dans l'ERFS), de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Champ : Ménages vivant dans un logement ordinaire au sein de l'Union européenne à 27 pays.

Source : Eurostat, EU-SILC 2024 (extraction des données en juillet 2025).

PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 1.2 de l'ODD 1 qui vise, « d'ici à 2030, à réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ».

Enjeux

Définir un indicateur de pauvreté opérationnel est une condition essentielle pour cibler et réduire le phénomène. Il existe principalement deux manières de mesurer la pauvreté : le taux de pauvreté monétaire et le taux de privation matérielle et sociale. Le taux de pauvreté monétaire mesure la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, défini conventionnellement à 60 % du niveau de vie médian. Cette mesure est donc relative. Elle compare les revenus au sein de la population et ne rend pas compte des conditions de vie. Le taux de privation matérielle et sociale (anciennement taux de pauvreté en condition de vie) correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. Une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule au moins cinq privations ou difficultés matérielles parmi les treize prises en compte ► [méthode](#).

Principaux résultats

Début 2024, la privation matérielle et sociale concerne 12,7 % de l'ensemble de la population vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine ► [figure 1](#).

Ce taux s'élevait à 12,1 % sur la période allant de début 2013 à début 2020, puis avait fortement chuté début 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. D'une part, les mesures exceptionnelles de soutien aux ménages les plus modestes avaient permis de maintenir leurs ressources. D'autre part, les restrictions de déplacement et d'activités, ainsi que les fermetures de commerces et services, avaient limité les possibilités de consommer et, par ce biais, réduit les privations ressenties par les personnes. L'indicateur avait rebondi (12,9 % début 2022, puis 13,1 % début 2023), à la suite de la forte hausse des prix, venue éroder le pouvoir d'achat des ménages. Début 2024, la privation matérielle et sociale reste proche de 13 %, mais baisse légèrement, portée notamment par une baisse de la privation de vacances.

Parmi les 13 privations, les privations de protéines et de chauffage sont bien plus présentes qu'il y a dix ans. De nombreuses personnes sont dans l'incapacité financière de chauffer correctement leur logement : cette privation se stabilise début 2024 (12 %) à un niveau bien plus élevé que dix ans auparavant (6 %), en lien avec la hausse des prix de l'énergie de ces dernières années. La part des personnes déclarant se priver de repas avec de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien a diminué cette année : elle est de 10 % début 2024, en baisse de plus de 2 points par rapport à début 2023. Cette baisse survient après deux années de forte inflation au cours desquelles cette privation avait fortement augmenté. Début 2024, le niveau de cette privation reste néanmoins bien supérieur à celui observé en 2014 (7 % des personnes).

En revanche, moins de personnes déclarent ne pas avoir les moyens financiers de prendre au moins une semaine de vacances hors de leur domicile dans l'année (21 % début 2024, soit une nette baisse par rapport à 2023 (24 %) et par rapport à 2014 (25 %)). Les personnes les plus modestes notamment sont un peu plus parties en voyage personnel en 2023 qu'en 2022, d'après l'enquête sur le suivi de la demande touristique. Les voyages dans la famille ou chez des amis, donc à moindre coût, ont beaucoup contribué à ces départs.

D'autres privations baissent depuis dix ans. Moins de personnes déclarent avoir des difficultés financières pour s'acheter des chaussures (6 % de la population en 2024, contre 3 % dix ans auparavant) ou pour accéder à Internet à leur domicile (seulement 1 % des personnes début 2024, contre 3 % dix ans plus tôt).

Le risque de privation matérielle et sociale est fortement lié au niveau de vie des personnes, à leur catégorie socioprofessionnelle, leur niveau de diplôme, leur âge et le type de ménage auquel elles appartiennent.

Les personnes au chômage sont plus exposées au risque de privation que les personnes en emploi. La privation matérielle et sociale touche plus d'un chômeur sur trois.

Être propriétaire de son logement diminue le risque de privation : début 2024, seules 5 % des personnes propriétaires de leur logement sont en situation de privation matérielle et sociale. En revanche, 19 % des locataires du parc privé et 31 % des locataires du parc social le sont.

Par type de ménage, les personnes les plus affectées par la privation matérielle et sociale sont celles vivant dans une famille monoparentale (27 % début 2024), et, dans une moindre mesure, celles vivant en couple avec au moins trois enfants (17 %).

Les femmes sont plus fréquemment en situation de privation matérielle et sociale que les hommes (13,5 % des femmes, contre 10,4 % des hommes). Elles sont en effet plus souvent à la tête d'une famille monoparentale. Toutefois, les femmes en couple sont également davantage en situation de privation que les hommes en couple, en particulier lorsqu'il y a des enfants dans le ménage, notamment parce qu'elles déclarent plus fréquemment deux difficultés : ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage, et ne pas disposer des moyens financiers pour avoir une activité de loisir régulière.

Début 2024, en France hors Mayotte, 13,0 % de la population vivant dans un logement ordinaire, soit 8,6 millions de personnes, sont en situation de privation matérielle et sociale.

Comparaisons européennes

Les évolutions observées dans les comparaisons européennes doivent être interprétées avec prudence, certaines variations pouvant refléter des différences méthodologiques ou de collecte entre pays.

Début 2024, 11,7 % de la population de 16 ans ou plus vivant dans un ménage de l'Union européenne à 27 pays (UE-27) est en situation de privation matérielle et sociale ► **figure 2**. Les taux de privation matérielle et sociale, mesurés par les mêmes privations dans toute l'Union européenne, varient fortement selon les pays. Ils se situent en dessous de 6 % aux Pays-Bas, au Luxembourg, et dans certains pays de l'Est : Pologne, Croatie, Tchéquie et Slovaquie, où il est le plus bas (4,5 %). À l'inverse, plus de 25 % des habitants de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Grèce sont en situation de privation matérielle et sociale. La France est au-dessus de la moyenne européenne. Dans l'UE-27, le taux de privation matérielle et sociale a fortement diminué entre 2015 et 2020, passant de 17 % à 12 %, pour ensuite se stabiliser.

Méthode

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union européenne est défini comme la part de personnes vivant dans un logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

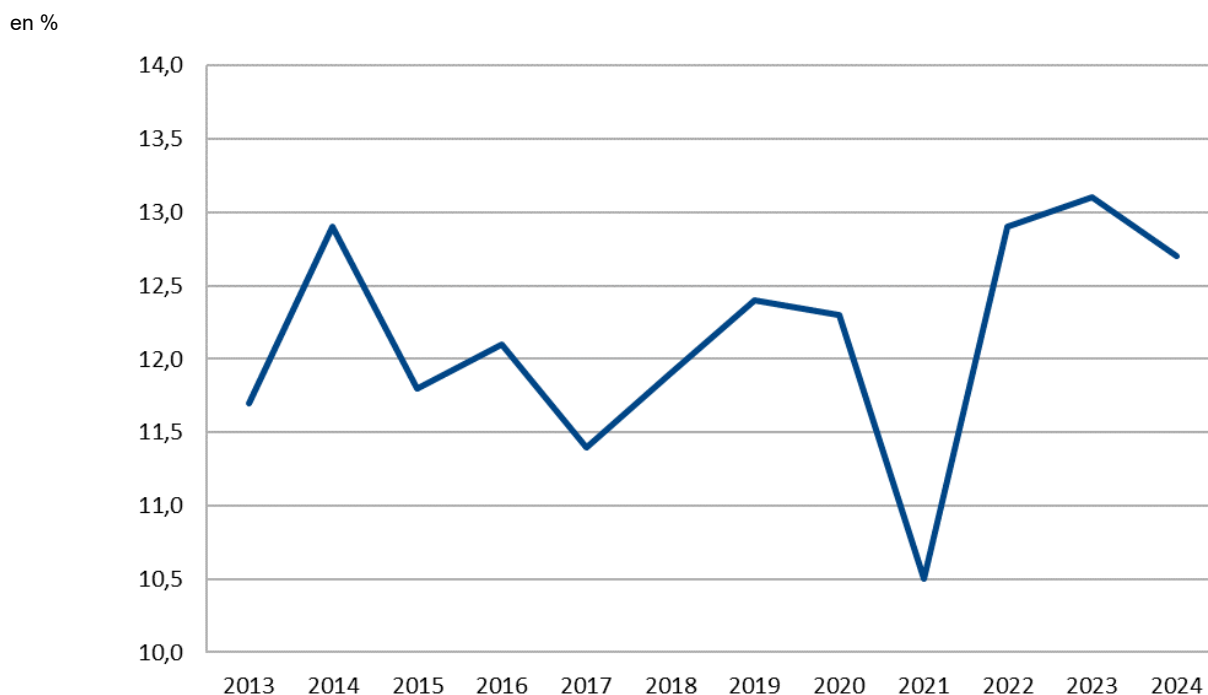
• Au niveau individuel :

1. Ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières ;
2. Ne pas posséder deux paires de chaussures en bon état pour des raisons financières ;
3. Ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières ;
4. Ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage ;
5. Ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière par manque de moyens financiers ;
6. Ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers.

• Au niveau du ménage :

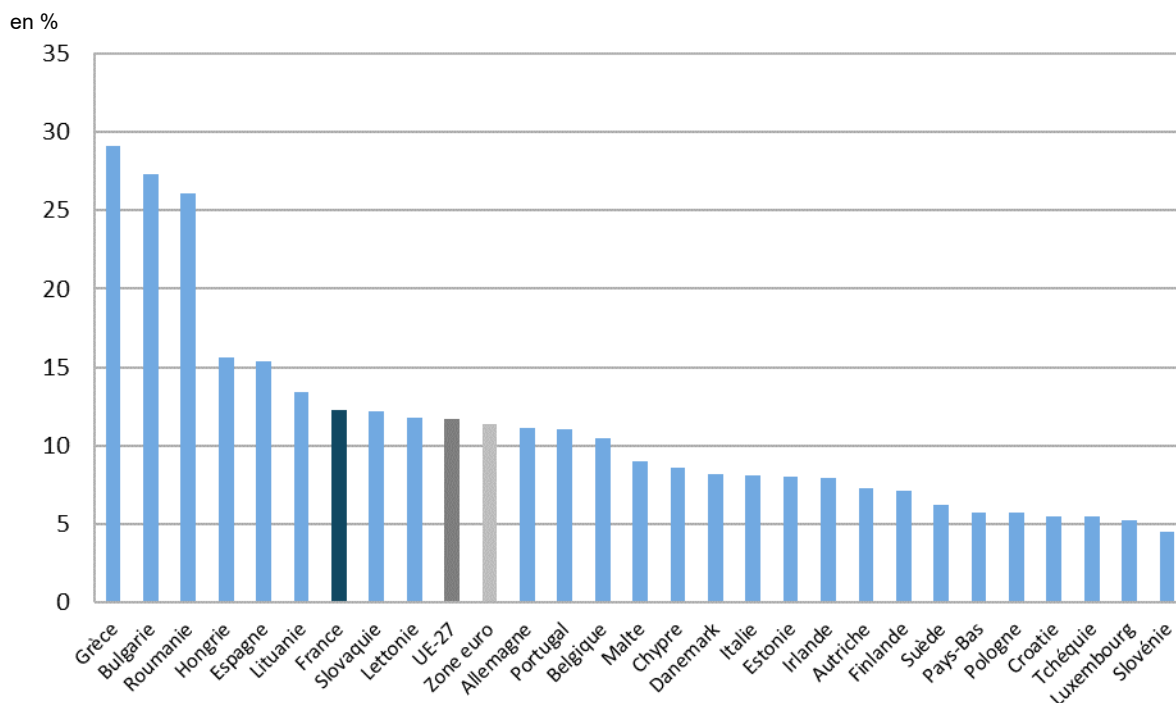
7. Avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone ;
8. Ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros ;
9. Ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température pour des raisons financières ;
10. Ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile ;
11. Ne pas pouvoir remplacer des meubles usés ou abîmés pour des raisons financières ;
12. Ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours pour des raisons financières ;
13. Ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

Figure 1 - Taux de privation matérielle et sociale¹ en France depuis 2013



1. Privation matérielle et sociale : personne privée d'au-moins 5 items sur 13 (► [méthode](#)).
 Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes vivant dans un logement ordinaire.
 Source : Insee, enquêtes SRCV 2020-2024.

Figure 2 - Taux de privation matérielle et sociale dans les pays de l'Union européenne pour les personnes de 16 ans ou plus en 2024



Note : Les calculs Eurostat diffèrent très légèrement des calculs français. En outre, les données françaises rétropolées à la suite du changement de la question sur les meubles usagés en 2023 ne sont pas prises en compte dans ces données.
 Champ : France et pays de l'Union européenne à 27, ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.
 Source : EU-SILC 2020 à 2024, calculs Eurostat.

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 4.4 de l'ODD 4 qui vise, « d'ici à 2030, à augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ».

Un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle est un bagage scolaire minimum pour une société de la connaissance. C'est pourquoi les pays de l'UE se sont fixés comme objectif, lors de la stratégie de Lisbonne, que les « sorties précoces » représentent moins de 10 % des jeunes de 18-24 ans à l'horizon 2020. La France avait fixé la cible à 9,5 %. L'indicateur a été maintenu pour les objectifs européens de l'éducation à l'horizon 2030, avec une nouvelle cible fixée à 9 % pour l'UE.

L'indicateur de « sorties précoces » mesure **la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus, qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines**. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Principaux résultats

En 2024, en France, 7,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont arrêté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet, et ne sont pas en situation de formation ► figure 1. Après une baisse marquée au début des années 2010 (de 11,1 % en moyenne entre 2003 et 2011 à 8,7 % en moyenne entre 2014 et 2016), ce taux était resté globalement stable, sous l'effet conjugué d'une baisse pour les jeunes femmes et d'une hausse pour les jeunes hommes qui se compensaient. Depuis 2019, le taux se situe entre 7,8 % et 8,0 %. En 2024, le taux de sortants précoces est de 9,5 % pour les jeunes hommes, contre 6,3 % pour les jeunes femmes.

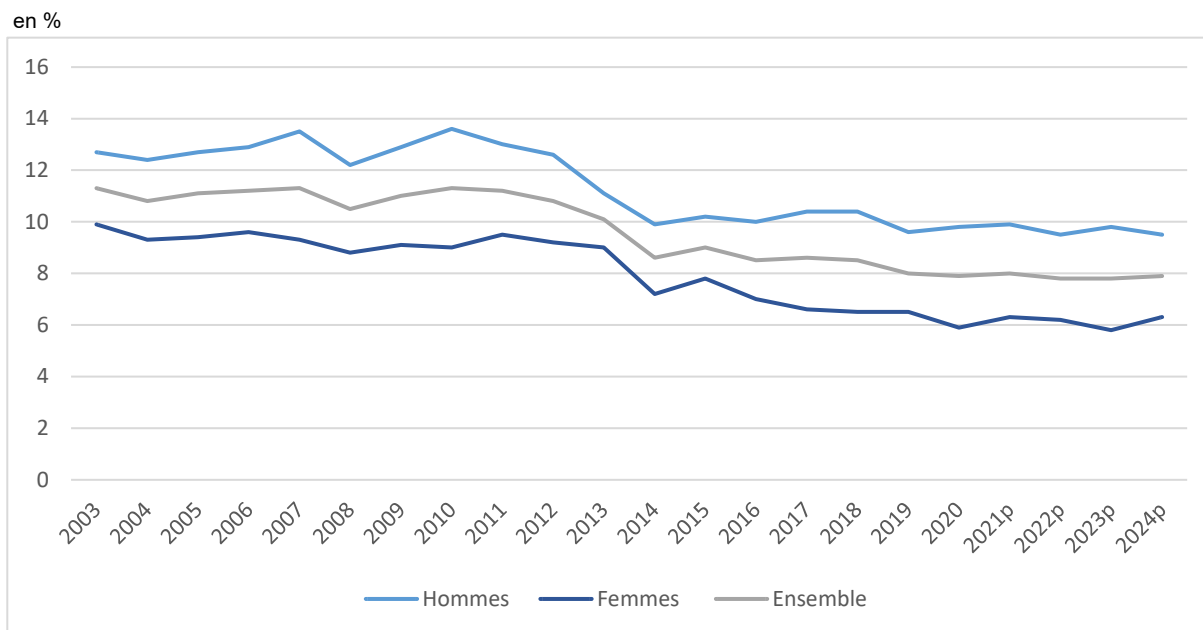
Comparaisons européennes

Avertissement : cet indicateur est fragile ; sa comparabilité entre pays est limitée.

Pour l'ensemble de l'Union européenne (UE-27), le taux de sortants précoces est de 9,4 % en 2024 ► figure 1, après 9,6 % en 2023 et 11,1 % en 2014. Il existe cependant des écarts importants entre les pays : en 2024, il y a ainsi 14,8 points d'écart entre la Croatie (2,0 %) et la Roumanie (16,8 %), qui ont respectivement le taux de sortants précoces le plus faible et le plus élevé de l'UE-27. Comme en France, le taux moyen dans l'Union européenne est plus élevé pour les hommes (11,0 %) que pour les femmes (7,7 %).

Les diminutions les plus fortes du taux de sortants précoces depuis dix ans s'observent principalement dans les pays du Sud (notamment au Portugal, où cette baisse est de 10,8 points) puis dans une moindre mesure dans les pays d'Europe centrale et du Nord. Dans d'autres pays, en revanche, le taux de sortants précoces a augmenté ces dix dernières années : principalement à Chypre (+ 4,5 points), mais également en Allemagne, en Lituanie et au Danemark. En 2021, l'Union européenne a atteint l'objectif de moins de 10 % de sorties précoces fixé par la stratégie européenne Éducation et formation 2020, mais n'a pas encore atteint l'objectif de 9 % fixé pour 2030. Cependant, 17 pays (dont la France) sur les 27 sont déjà en dessous de ce seuil de 9 %.

Figure 1 - Sorties précoces du système scolaire des personnes de 18-24 ans selon le sexe



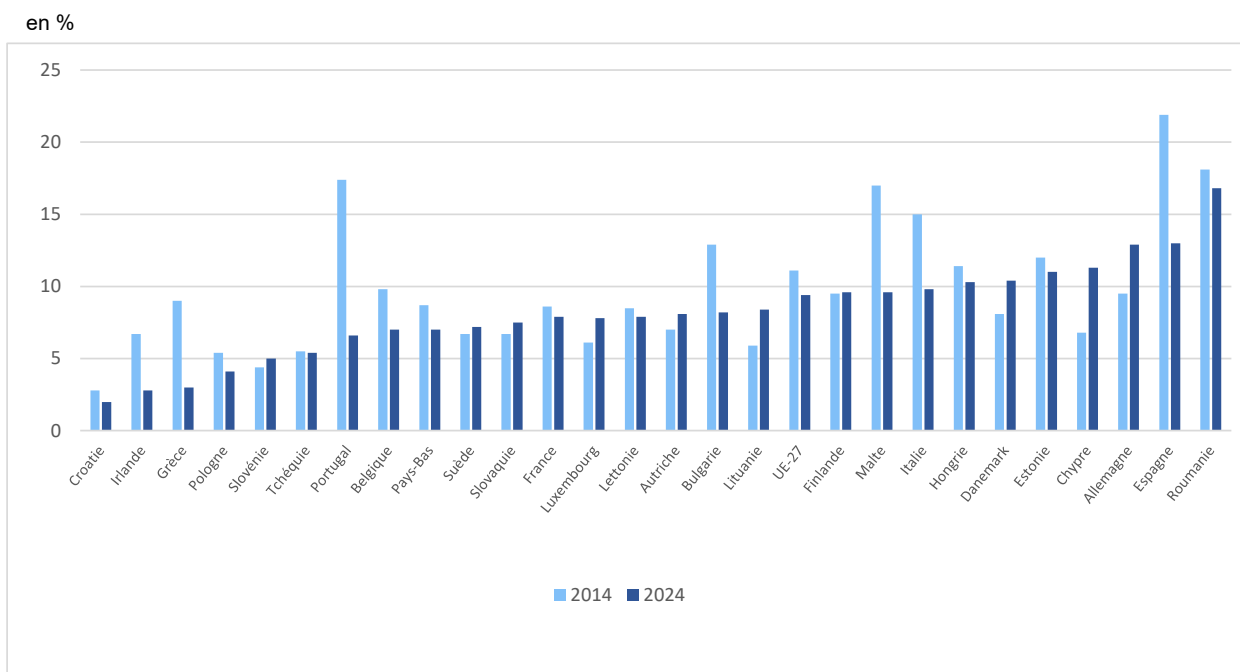
p : données provisoires.

Note : À la suite de la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP).

Champ : Les données de l'enquête Emploi portant sur le champ France métropolitaine de 2003 à 2013, France hors Mayotte de 2014 à 2023 et France (y compris Mayotte) en 2024 ont été extrapolées pour cette série au champ France hors Mayotte de 2003 à 2010 et France (y compris Mayotte) à partir de 2011 (estimation DEPP).

Source : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MENJ-MESRE-DEPP.

Figure 2 - Sorties précoces du système scolaire des 18-24 ans dans les pays de l'Union européenne en 2014 et 2024



Note : Les pays sont ordonnés en fonction de la valeur de l'année la plus récente.

Sources : Pour la France, Insee, enquêtes Emploi, traitements DEPP ; pour l'UE, Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2014 et 2024.

EMPREINTE CARBONE



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 13.2 de l'ODD 13 qui vise à « incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ».

Dans une économie mondialisée, il est nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et des services consommés, y compris lorsque ces biens et services ont été produits à l'extérieur du territoire national. L'empreinte carbone calcule des quantités de gaz à effet de serre (GES) induites par la demande finale intérieure du pays (consommation des ménages, administrations publiques, organismes à but non lucratif, investissement), que ces biens ou services soient produits sur le territoire national ou importés. **En tenant compte du contenu en GES des importations, l'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions globales sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés.**

Principaux résultats

En 2024, l'empreinte carbone de la France, mesurée sur l'ensemble des GES (dioxyde de carbone CO₂, méthane CH₄, dioxyde d'azote NO₂ et gaz fluorés), **est estimée à 563 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq), en baisse de 3,4 % par rapport à 2023*** ► **figure 1**. Après la contraction historique de l'empreinte carbone liée à la crise sanitaire en 2020 (- 8,9 %), **les émissions ont rebondi en 2021 (+ 6,8 % par rapport à 2020) puis se sont stabilisées entre 2021 et 2022 (+ 0,2 %).** Entre 2022 et 2023, la baisse de l'empreinte (- 6,1 %) a été plus marquée qu'entre 2023 et 2024.

Les émissions associées aux importations constituent la moitié de l'empreinte carbone (284 Mt CO₂ éq, soit 50 % en 2024). Le reste de l'empreinte carbone est composé d'émissions intérieures (180 Mt CO₂ éq associées à la production intérieure de biens et services destinés à la demande finale française hors exportations ; 99 Mt CO₂ éq émises directement par les ménages, principalement pour le chauffage de leurs logements et leurs déplacements en véhicules particuliers).

Entre 1990 et 2024, l'empreinte carbone de la France s'est réduite de 20 %. Les émissions intérieures ont diminué de 34 %, tandis que les émissions associées aux importations se sont accrues de 2 %. Après une progression entre 1990 et 2008, le niveau de l'empreinte amorce depuis 2009 une décroissance (- 2,0 % par an en moyenne).

En 2024, l'empreinte carbone par personne est estimée à 8,2 t CO₂ éq, contre 9,5 tonnes en 2019, avant la crise sanitaire liée au Covid-19, et 12,7 tonnes en 2008, avant la crise financière de 2008-2009.

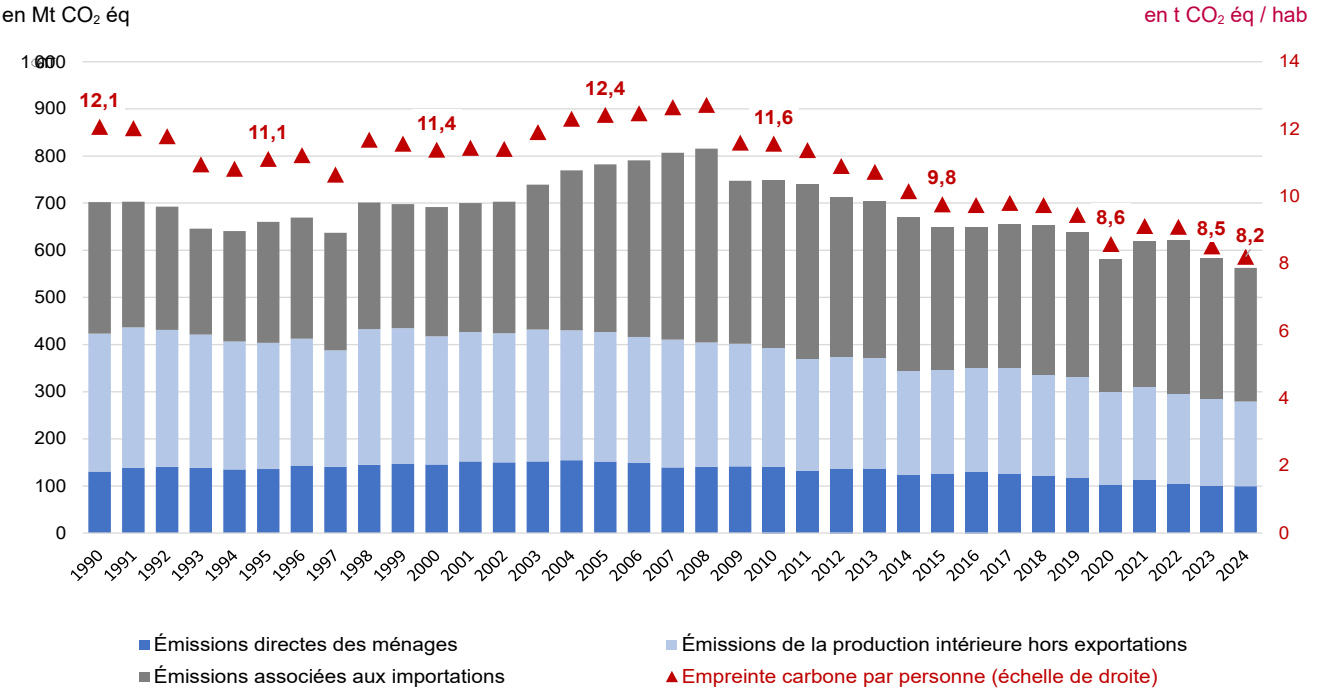
S'agissant des seules émissions nationales des unités résidentes, celles-ci s'établissent, selon les comptes d'émissions dans l'air du Citepa (inventaire au format *Air Emissions Accounts*), à 404 Mt CO₂ éq en 2024, soit 5,9 tonnes par personne, en baisse de 31 % depuis 1990.

Comparaisons européennes

Telle qu'estimée par Eurostat à partir du modèle FIGARO, l'empreinte carbone de la France pour l'année 2022 (9,1 t CO₂ éq / hab) est inférieure à la moyenne de l'UE-27 (10,7 t CO₂ éq / hab, après 10,5 t CO₂ éq / hab en 2021) et en particulier à celle de l'Allemagne (13,2 t CO₂ éq / hab), mais supérieure à celle du monde (6,4 t CO₂ éq / hab) ► **figures 2 et 3**. Entre 2010 et 2022, l'empreinte carbone totale de l'UE a diminué (- 14 %). Elle baisse également en Italie (- 22 %), en France (- 17 %), en Espagne (- 14 %) et en Allemagne (- 11 %), alors qu'elle augmente en Irlande (+ 15 %), en Bulgarie (+ 14 %), en Roumanie (+ 13 %) et en Hongrie (+ 1 %).

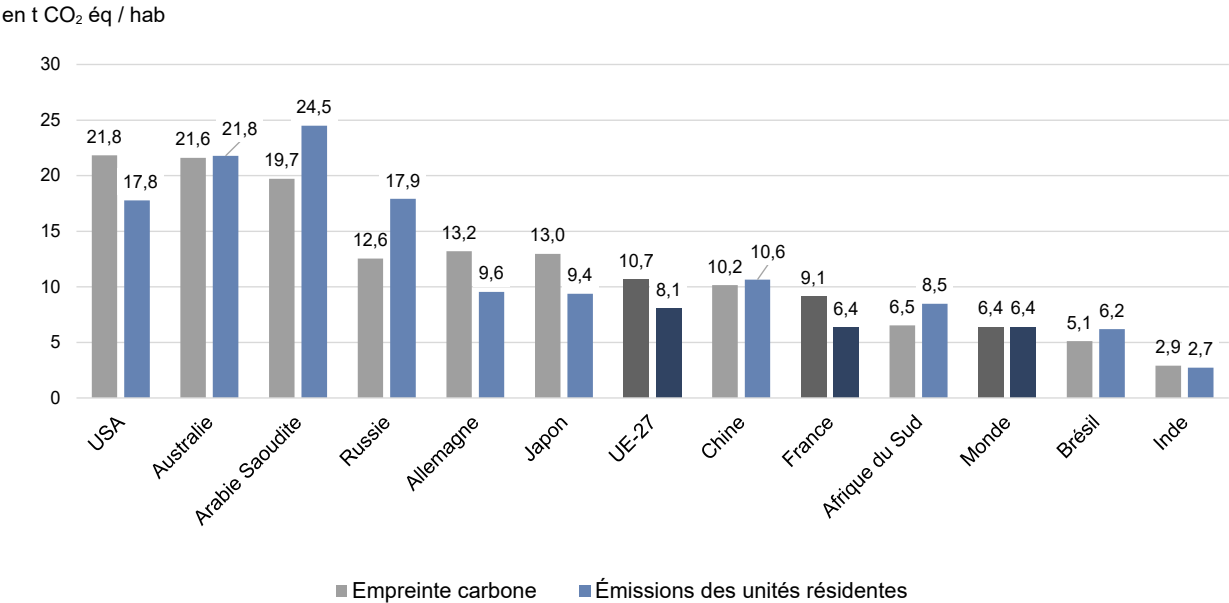
* En 2025, les sources de données économiques ont fait l'objet de révisions importantes par Eurostat, ce qui entraîne une révision à la baisse des résultats d'empreinte carbone pour la France. Cette révision est de l'ordre de - 7 % sur l'ensemble de la période et n'affecte pas significativement les évolutions interannuelles (cf. [méthodologie en ligne](#)).

Figure 1 - Évolution de l’empreinte carbone en France entre 1990 et 2024



Notes : Pour l'empreinte carbone, les données de 1990 à 2009 sont rétropolées à partir du calcul de l'année 2010, et les données 2024 sont provisoires.
Champ : France (périmètre Protocole de Kyoto) ; GES (CO₂ + CH₄ + N₂O + gaz fluorés).
Sources : Insee, Eurostat, Citepa, Douanes, OCDE ; traitements : Insee, SDES 2025.

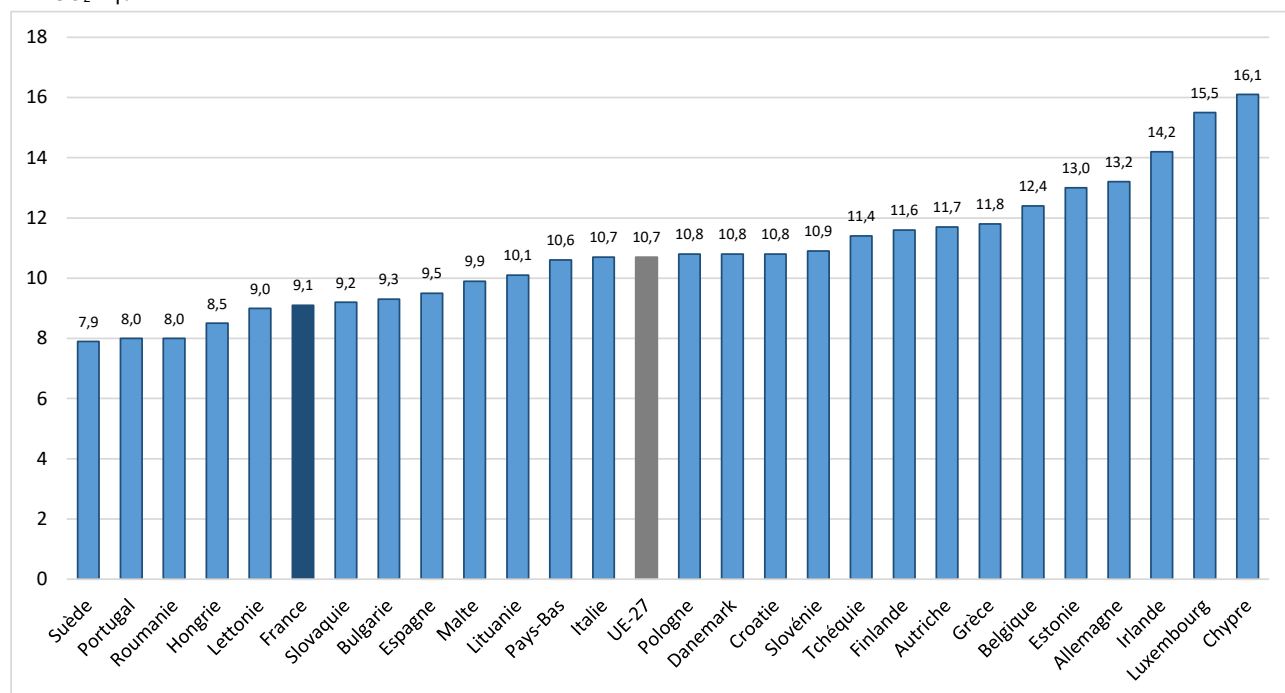
Figure 2 - Émissions des unités résidentes (comptes d'émissions dans l'air / Air Emissions Account - AEA) et empreinte carbone en 2022



Champ : Ensemble des gaz à effet de serre (CO₂ + CH₄ + N₂O + HFC + PFC + SF₆ + NF₃, soit l'inventaire officiel rapporté à la CNUCC), hors utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et foresterie (UTCATF).
Sources :
France : Citepa 2025 ; calculs d'empreinte Insee-SDES 2025 (SNAC simplifié / Eurostat-Figaro) ; population : Insee 2025.
UE-27 : Eurostat 2025.
Hors UE 27 : Eurostat-Figaro 2025, population : ONU 2025.

Figure 3 - Empreinte carbone moyenne par personne dans l'Union européenne en 2022

en t CO₂ éq / hab



Source : Eurostat, modèle FIGARO.

ARTIFICIALISATION DES SOLS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 11.3 de l'ODD 11 qui vise, « d'ici à 2030, à renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ».

L'artificialisation du territoire a des conséquences sur l'environnement. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut accélérer le ruissellement des eaux pluviales, accroître la vulnérabilité aux inondations et dégrader la qualité chimique et écologique des eaux. La destruction et la fragmentation des espaces naturels constituent également une menace pour la biodiversité.

Principaux résultats

Selon l'enquête Teruti, les sols artificialisés occupent 8,4 % du territoire français en 2023 et 9,5 % du territoire métropolitain. En métropole, les espaces dédiés à l'agriculture occupent plus de la moitié du territoire (50,4 %), tandis que les zones naturelles, forestières, humides ou sous les eaux en occupent 40,1 % ► [figure 1](#).

Les espaces artificialisés sont constitués pour 43 % de sols imperméabilisés (sols non bâtis d'une part, comme les routes, les parkings, les aires de stockage ; sols bâtis d'autre part, essentiellement des constructions basses de moins de trois étages). Les surfaces non imperméabilisées, qui représentent la part restante, sont principalement des sols enherbés en périphérie du bâti (jardins publics ou privés, terrains de sport), des chemins de terre ou des chantiers. Sur la moitié des espaces artificialisés (50 %), l'usage est résidentiel, culturel, sportif ou de loisir, tandis que 30 % de l'espace est occupé par des infrastructures logistiques de transport ou de stockage, et 11 % par des activités de production, de commerce ou de services. Les 9 % restants sont utilisés pour l'agriculture et la production animale et végétale.

La surface des sols artificialisés augmente sur longue période (+ 1,2 % par an en moyenne en France métropolitaine depuis 1983), essentiellement au détriment des terres agricoles (- 0,2 % en moyenne par an depuis 1983). En revanche, la part des zones boisées, naturelles, humides ou en eau connaît une légère progression (+ 0,6 point par rapport à 1983).

Toutefois, le rythme d'artificialisation diminue depuis 1983 : il est passé de + 1,5 % par an en moyenne sur la période 1983-1993, à + 1,4 % par an sur 1993-2023, puis + 1,3 % par an sur 2003-2013. Sur la dernière décennie disponible 2013-2023, le rythme d'artificialisation ralentit plus fortement pour s'établir à + 0,9 % par an en moyenne.

Les départements urbanisés et ceux du littoral sont les plus artificialisés.

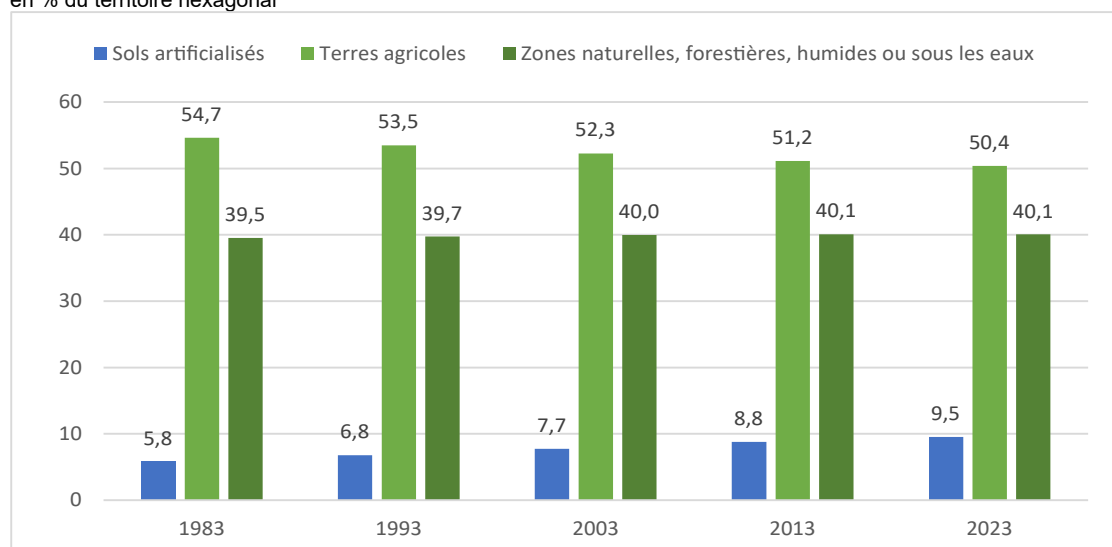
Comparaisons européennes

Au niveau européen, le périmètre de l'artificialisation est plus restrictif que celui retenu en France, qui inclut également les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs) et d'autres sols artificialisés, comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers ou les terrains vagues. Les niveaux d'artificialisation pour la France sont de ce fait plus faibles dans la comparaison européenne que ceux retenus au niveau national.

Ainsi, en 2022, l'artificialisation des sols mesurée par Eurostat s'établit à 5,6 % en France, un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne à 27 pays (à 4,4 %, après 4,2 % en 2018, soit une hausse de 0,9 % en moyenne par an) ► [figure 2](#). La grande hétérogénéité entre les pays est liée, notamment, à leur densité. Parmi les cinq pays de l'Union européenne les plus peuplés, la France a une position médiane en matière d'artificialisation des sols : celle-ci représente 3,9 % du territoire en Pologne et en Espagne, et s'élève à 6,5 % en Italie et à 7,8 % en Allemagne. En termes de consommation d'espace par habitant, la France est en revanche moins économe, avec 471 m² de surface artificialisée par habitant, contre 413 m² en Espagne, 335 m² en Allemagne et 331 m² en Pologne et en Italie.

Figure 1 - Évolution de l'artificialisation des sols en France métropolitaine

en % du territoire hexagonal

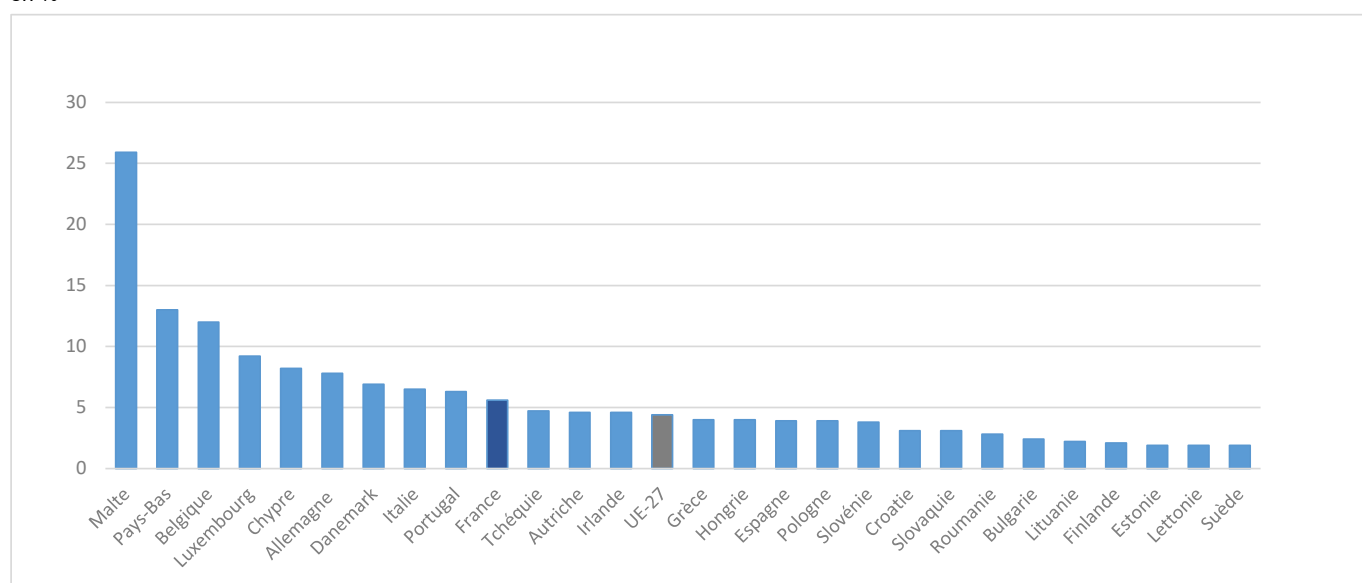


Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, enquêtes Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 raccordées sur la moyenne 2017-2018-2019 de la nouvelle enquête Teruti.

Figure 2 - Artificialisation des sols dans les pays de l'Union européenne en 2022

en %



Notes : Les données françaises sont relatives à la France métropolitaine.

Les sols artificialisés, selon Eurostat, recouvrent les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...). La définition est plus restrictive que la définition française qui recouvre également d'autres « sols artificialisés », comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues, et les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Champ : UE (UE-27 avant 2013, UE-28 entre 2013 et 2020, UE-27 à partir de 2020).

Source : Eurostat, enquête européenne Lucas ; traitements SDES.